

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE

PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1 VISANT AU RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Sentinalco, rue de la forêt 2, 7522 Blandain

PERSONNE DE CONTACT :

Séverine ANRYS - severine.anrys@sentalco.com

NATURE DU PROJET :

Renouvellement des autorisations d'exploiter de l'établissement, lequel est visé par la rubrique de classe 1 suivante : « 63.12.09.02.03 : Dépôts de liquides inflammables, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, de catégorie 2, y compris l'essence (ou ses carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité) dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 50.000l ».

LIEU D'IMPLANTATION :

rue de la forêt 2, 7522 Blandain

Le lundi 02 février 2026 à 18h00

Lieu : Sentinalco, rue de la Forêt 2, 7522 BLANDAIN

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de Tournai et de Pecq ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion a pour objectif :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - o de mettre en évidence et de permettre au public de relever des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - o de présenter et de permettre au public, le cas échéant, de proposer des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant : <https://direct-une.be/sentinalco/>. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences. Toute personne concernée adressera son courrier, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, soit la commune de Tournai ainsi qu'une copie au demandeur et ce, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **17 février 2026 inclus**, en y indiquant ses nom et adresse.

Pour la commune de Tournai :

En les envoyant, par écrit, au Collège Communal de Tournai Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai

Pour le demandeur :

SOIT en les envoyant par écrit, à Sentinalco, à l'attention de Séverine Anrys, rue de la Forêt 2, 7522 Blandain

SOIT en les envoyant par courriel, à l'adresse suivante : severine.anrys@sentalco.com